

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « LES FILIÈRES
PROFESSIONNELLES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les filières professionnelles ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Madame la Ministre, récemment, nous avons eu l'occasion d'évoquer l'exigence de qualification et du fait que les jeunes peu qualifiés avaient vraiment peu de chance de trouver un emploi.

Aujourd'hui, je souhaiterais quelque peu creuser le sujet et plus concrètement aborder avec vous la filière d'enseignement professionnel en prenant l'exemple de la septième professionnelle en secrétariat. Cette formation qui délivre en une année un certificat de qualification. Seulement, le taux d'embauche à la sortie de ce type de formation est extrêmement faible.

Des stages sont pourtant organisés, mais seulement pour une période d'une à six semaines. De plus, le niveau exigé au niveau de l'apprentissage d'une autre langue est assez faible et c'est pourtant une exigence indispensable pour les employeurs qui veulent engager des secrétaires.

Quand on voit le faible taux d'embauche pour ce genre de formation par rapport aux chiffres bien plus positifs d'autres aspects de la formation en alternance, il semble qu'une réflexion est à mener en la matière. En effet, il ne faut pas offrir aux jeunes des formations courtes et peu exigeantes leur donnant un faux espoir de trouver un emploi rapidement ; cela ne suffit pas.

Ma question est relativement simple : serait-il possible de collaborer davantage avec la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de pousser ce genre de formation vers la formation en alternance ou en tout cas augmenter la durée des stages ? Merci.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, l'IFAPME est l'opérateur de référence en matière de formation professionnelle en alternance en Wallonie.

Les taux d'insertion après une formation en alternance à l'IFAPME sont élevés aussi bien en termes d'insertion globale – on parle de 86 % – qu'en termes d'insertion spécifique dans le métier. À titre d'exemple, dans le secteur de la construction, l'insertion spécifique est de 65 % après trois mois suivant le terme de la formation et près de 100 % après 12 mois dans certaines filières.

Selon l'étude réalisée par le Service d'analyse du marché de l'emploi et de la formation du FOREm sur l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi wallons sortis de l'enseignement en 2013, avoir terminé une formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage représente un réel atout majeur pour décrocher rapidement un emploi durable puisque, en ordre décroissant, les titres qui mènent le plus vite à l'emploi sont le bachelier, le certificat d'apprentissage, le master et le troisième degré du secondaire.

C'est la raison pour laquelle le FOREm et l'IFAPME organisent désormais à l'attention des jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés des formations alternées. L'alternance est pratiquée dans une fourchette allant de 50 à 80 % en entreprise, le reste de la formation se déroulant en centre de formation.

Les travaux du SFMQ et la production de profils de formation communs aux opérateurs d'enseignement et de formation professionnelle, établis en concertation avec les secteurs professionnels et en fonction de la réalité des métiers, favorisent les articulations entre les acteurs et les passerelles au bénéfice des publics formés.

En termes de collaborations entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, la DPR et la DPC reprennent une série de chantiers à mettre en commun dans le cadre des politiques croisées.

Il en est de même avec le plan Marshall 4.0 et le Pacte d'excellence qui mettent en avant les thématiques prioritaires comme :

- le développement et le pilotage de l'alternance, ainsi que la certification pour tous avec les effets de droits y afférents. Ce point-là est important ;
- les passerelles entre l'enseignement et la formation professionnelle et inversement par le développement d'actions pilotes ;
- l'orientation tout au long de la vie afin d'ouvrir le champ des possibles à tous et surtout de sensibiliser aux métiers et filières porteurs d'emplois ;
- la revalorisation de la formation et de l'enseignement qualifiant ;
- l'amélioration des équipements pédagogiques et la mise à disposition des équipements de pointe des centres de compétence, de référence et de technologies avancées à tous les publics. Question que l'on vient d'évoquer précédemment.

Ces chantiers sont de belles opportunités pour les acteurs de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la validation des compétences pour développer des projets, développer des partenariats, dans l'intérêt de tous et en particulier des jeunes et dans leur intérêt de leur insertion sur le marché de l'emploi.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je ne disconviens pas des chiffres que l'on vient d'entendre, au contraire, et de l'intérêt de la formation en alternance, ainsi que certaines filières. Néanmoins, je me permets d'insister sur des filières qui sont manifestement beaucoup moins prolixes ou utiles que d'autres et certaines difficultés. J'attire l'attention sur cette certification au bout d'un an pour des secrétaires. Je ne suis pas du tout convaincu, pour avoir fait moi-même dans ma commune l'expérience, que ce soit une réussite sur ce plan-là dans cette filière spécifique, ou en tout cas dans ce métier spécifiquement.

**QUESTION ORALE DE
MME GONZALEZ MOYANO À MME TILLIEUX,
MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION, SUR « LES RÉSULTATS ET LE
BILAN DES ESSAIS MÉTIERS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les résultats et le bilan des essais métiers ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Madame la Ministre, pour ceux qui ne parviennent pas à faire le choix de leur future profession, les essais métiers peuvent s'avérer très utiles.

En trois mois, ce dispositif permet aux participants de découvrir trois métiers. Il permet une immersion complète dans plus de 150 métiers porteurs d'emploi.

Une manière efficace de choisir la bonne orientation professionnelle qui s'adresse à tous les demandeurs d'emploi inoccupés et inscrits au FOREm.

Les avantages sont multiples :

- l'immersion complète en conditions réelles dans des métiers porteurs d'emploi ;
- la possibilité unique de choisir la bonne orientation professionnelle ;
- des formations à la clé ;
- un encadrement professionnel ;
- une image réaliste du métier ;
- l'opportunité d'acquérir des compétences de base directement valorisables sur le marché de l'emploi.

Les essais métiers sont un beau tremplin pour les jeunes qui viennent de sortir de l'école, mais aussi pour les demandeurs d'emploi inscrits au FOREm qu'ils soient indemnisés ou non indemnisés. Les jeunes apprentis peuvent également en profiter à partir de l'âge de 15 ans via l'IFAPME. Ce dispositif est également

destiné aux non-demandeurs d'emploi sans qualification ou issus de l'enseignement général.

Les essais métiers constituent une méthode de formation basée sur la pratique et la découverte de différents métiers de la construction et permet aux participants, au terme des essais, de se positionner quant à leur intérêt ou non pour ces métiers.

Madame la Ministre, disposez-vous de chiffres concernant le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis la rentrée afin de participer à ces essais-métiers ? Par ailleurs, pouvez-vous nous préciser, de manière générale, quels sont les résultats rencontrés par cette méthode de formation ? Convainc-t-elle ? Avez-vous déjà établi un bilan global qui permettrait d'améliorer ce dispositif d'aide à l'emploi ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, les essais-métiers organisés par le FOREm visent à proposer aux bénéficiaires de s'essayer à trois métiers différents en situation réelle, à raison d'une semaine par métier.

Il leur est éventuellement possible de poursuivre, par une semaine complémentaire, pour confirmer leur choix de métier. Pour répondre à des besoins identifiés lors des évaluations du dispositif, à partir de 2016, une version plus courte du dispositif, soit deux semaines au lieu de trois, sera mise en œuvre pour les demandeurs d'emploi qui ont déjà affiné leur orientation professionnelle.

Depuis le 1er janvier 2015, 787 demandeurs d'emploi ont participé à un essai-métier. Parmi ceux-ci, 291 ont, d'ores et déjà, entamé une formation qualifiante au FOREm et 88 autres en commenceront une dans les prochaines semaines, comme en témoignent les 88 réservations de formations enregistrées par le FOREm.

Par ailleurs, il est possible qu'une partie des stagiaires concernés reprennent une formation auprès d'un autre opérateur, par exemple à l'IFAPME ou encore dans une institution de promotion sociale.

Tous les résultats de l'évaluation qualitative du dispositif réalisée par l'IWEPS dans le cadre du plan Marshall 2.vert sont disponibles auprès de l'IWEPS. Je ne peux que vous encourager à en prendre connaissance.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que les essais-métiers sont bien un dispositif d'orientation, et non pas une méthode de formation. C'est d'ailleurs à ce titre qu'il constituera un des outils des futures Cités de métiers.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.